

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 15 Procurations : 0
Absents : 0

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CONSTANT M, INDRACT E, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, CHEVALIER M, FIGUIERE G,
LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,

PROCURATIONS :

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 24/3/26

Délibération n°2026.16 : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

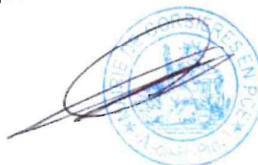
Majorité absolue : 15

A obtenu :

– Liste 1, 15 voix (*QUINZE voix*)

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame Catherine ROUSSEAU, Monsieur Guy LAMAZÈRE, Madame Sandrine LOMBINO.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



**LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL**